



**Conseil scolaire
de district catholique
Centre-Sud**

**États financiers consolidés
au 31 août 2013**

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé des flux de trésorerie	7
État consolidé de l'évolution de la dette nette	8
Notes complémentaires	9-30
Tableaux supplémentaires	31-34

Rapport de la direction

Aux conseillères et aux conseillers du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.


La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.


Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier


Bobby Somaroo
Chef des affaires



L'instinct de la croissance^{MC}
An instinct for growthTM

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L./LLP
2505 St-Laurent
Ottawa, Ontario K1H 1E4

Tel.: 613 236-2211
Fax: 613 236-6104
www.rcgt.com

À l'attention des conseillères et conseillers scolaires du
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 août 2013 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie et de la dette nette pour l'exercice se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud au 31 août 2013 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ses états financiers consolidés.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre au Conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 27 novembre 2013

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud


État consolidé de la situation financière

au 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	18 942 779	8 182 771
Débiteurs (note 3)	9 745 028	8 878 093
Débiteurs - Gouvernement de l'Ontario-immobilisations approuvées (note 4)	137 953 307	114 984 399
	<u>166 641 114</u>	<u>132 045 263</u>
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 5)	22 400 000	4 580 916
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 6)	23 032 948	16 034 768
Revenus reportés - réserves (note 7)	4 992 350	3 858 258
Avantages sociaux futurs (note 8)	3 080 929	3 442 150
Prêts pour immobilisations (note 9)	84 577 434	81 482 519
Apports en capital reportés (note 10)	212 863 986	180 800 041
	<u>350 947 647</u>	<u>290 198 652</u>
DETTE NETTE	(184 306 533)	(158 153 389)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	281 724	2 164 121
Immobilisations corporelles (note 11)	295 221 968	246 001 701
	<u>295 503 692</u>	<u>248 165 822</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 12)	111 197 159	90 012 433

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,


Nathalie Dufour-Séguin
Présidente du conseil


Réjean Sirois
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

État consolidé des résultats

de l'exercice terminé le 31 août 2013

	2013		2012
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)		
	\$	\$	\$
Revenus			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	153 004 772	153 551 211	147 809 437
Subventions provinciales - Immobilisations approuvées	4 500 000	17 038 826	19 087 673
Subventions provinciales - autres (note 13)	37 781 052	39 931 657	35 280 382
Fonds générés par les écoles	4 123 587	4 879 087	3 967 044
Subventions fédérales et droits de scolarité		170 342	71 561
Revenus de placement	50 000	98 982	174 185
Autres revenus - conseils scolaires		30 657	10 514
Autres droits de scolarité et revenus	3 629 993	4 153 659	4 842 213
Amortissement des apports en capital reportés	8 744 178	8 543 918	8 086 584
	<u>211 833 582</u>	<u>228 398 339</u>	<u>219 329 593</u>
Dépenses			
Enseignement	142 242 553	141 971 500	128 235 736
Administration	5 241 711	5 530 555	5 182 618
Transport	20 243 427	19 949 197	19 160 510
Installations destinées aux élèves	28 818 179	28 455 251	26 482 194
Activités financées par les écoles	3 878 816	4 652 502	3 831 732
Autres dépenses	6 378 840	6 654 608	6 613 256
	<u>206 803 526</u>	<u>207 213 613</u>	<u>189 506 046</u>
Excédent annuel	5 030 056	21 184 726	29 823 547
Excédent accumulé au début de l'exercice	106 929 674	90 012 433	60 188 886
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>111 959 730</u>	<u>111 197 159</u>	<u>90 012 433</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé des flux de trésorerie
 de l'exercice terminé le 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	21 184 726	29 823 547
Rajustement des postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 688 911	8 089 204
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(2 499 991)	
Amortissement des apports en capital reportés	(8 543 918)	(8 086 584)
(Augmentation) des débiteurs	(866,935)	(118,239)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	4 013 853	(353 475)
Augmentation des revenus reportés - réserves	1 134 092	918 666
(Diminution) des avantages sociaux futurs à payer	(361,221)	(9 795 951)
Augmentation des frais payés d'avance	1 882 397	396 949
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>24 631 914</u>	<u>20 874 117</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	2 872 830	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(55 297 690)	(33 609 860)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(52 424 860)</u>	<u>(33 609 860)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	17 819 084	4 580 916
Émission de passif à long terme	6 132 043	17 644 845
Remboursement de dette	(3 037 128)	(2 448 535)
Augmentation des apports en capital reportés	40 607 863	18 696 605
Augmentation des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario - immobilisations approuvées	(22 968 908)	(29 064 909)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>38 552 954</u>	<u>9 408 922</u>
Augmentation / (diminution) nette dans les liquidités	10 760 008	(3 326 821)
Liquidités au début	8 182 771	11 509 592
Liquidités à la fin	<u>18 942 779</u>	<u>8 182 771</u>
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes fournisseurs et charges à payer	13 122 577	10 138 250

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
État consolidé de l'évolution de la dette nette
pour l'exercice terminé le 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Excédent de l'exercice	<u>21 184 726</u>	<u>29 823 547</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(58 282 017)	(38 192 047)
Amortissement des immobilisations corporelles	8 688 911	8 089 204
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	2 872 830	
Gain sur vente d'immobilisations corporelles alloué aux revenus reportés	(2 499 991)	
	<u>(49 220 267)</u>	<u>(30 102 843)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	(281 724)	(2 164 121)
Utilisation des frais payés d'avance	2 164 121	2 561 070
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>1 882 397</u>	<u>396 949</u>
(Augmentation) / diminution de la dette nette	(26 153 144)	117 653
Dette nette au début de l'exercice	<u>(158 153 389)</u>	<u>(158 271 042)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(184 306 533)</u>	<u>(158 153 389)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après :

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP3410 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

• les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, recettes et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

Garderies et programmes d'enrichissement linguistique

Garderie Porte-Soleil

Garderie Copains-Copines

Garderie Mon petit jardin

Garderie Coccinelles zélées

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Noël-Chabanel, Toronto

Programme d'enrichissement linguistique Saint-Jean, Aurora

Programme d'enrichissement linguistique Sainte-Croix, Penetanguishene

Programme d'enrichissement linguistique Etobicoke (Richview), Toronto

Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

Le Conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le Conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et leurs activités connexes administrées par le Conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le Conseil.

d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalentes au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, soumis à des risques de changement de la valeur peu importants et présentent une échéance courte de moins de 90 jours.

f) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reporté, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Le Conseil procure des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. En 2012, le régime de gratification de retraite, le régime de congé de maladie et les régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurances-vie des retraités ont été modifiés. Le Conseil scolaire a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestations déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Dans les années précédentes, le coût des gratifications de retraite dévolues ou accumulées par les employés au cours de leur carrière était établi par un calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite et aux taux d'actualisation. À la suite de la modification du régime, le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Ces changements apportés au régime ont entraîné une compression de régime et tous les gains ou pertes actuariels non amortis ont été constatés au 31 août 2012. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'actualisation sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés qui est de 6,8 ans en 2012.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce comme suit :

	<u>Période</u>
Bâtiments	20 et 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement initial des écoles	10 ans
Équipement	15 ans
Mobilier	10 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis: ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

j) Paiements de transfert

Les transferts gouvernementaux, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements donnant lieu aux transferts, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être établies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations amortissables qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés. Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

k) Revenus de placement

Le revenu de placement est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placement réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

m) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison et ont été tirés du budget approuvé par les administrateurs. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est élaboré conformément au modèle de financement rendu obligatoire par le gouvernement provincial pour les conseils scolaires et est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

n) Estimations comptables

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent notamment les avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations et les taxes municipales. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2 - FRAIS D'INTÉRÊT

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Intérêt sur emprunts temporaires	292 468	128 800
Intérêt sur prêts pour immobilisations corporelles	4 042 933	3 800 269
	<u>4 335 401</u>	<u>3 929 069</u>

3- DÉBITEURS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Municipalités	4 534 502	4 023 893
Autres conseils scolaires		920 598
Gouvernement de l'Ontario	81 925	482 005
Gouvernement du Canada	3 867 403	1 740 413
Autres	1 261 198	1 711 184
	<u>9 745 028</u>	<u>8 878 093</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

4 - DÉBITEURS - GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO - IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2013, le Conseil a un compte débiteur de la province de 137 953 307 \$ (114 984 399 \$ en 2012) relatif aux subventions pour immobilisations.

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt temporaire, d'un montant autorisé de 22 400 000 \$, porte intérêt à des taux variant entre 1,77 % et 1,81 %. Le remboursement doit être effectué à la date la plus rapprochée des deux dates suivantes: au moment du refinancement à long terme par l'Office Ontarien du Financement ("OOF") ou en mars 2014.

Au 31 août 2013, onze lettres de crédit (douze en 2012) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 1 804 126 \$ (2 336 221 \$ en 2012).

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ donnant un montant disponible de 5 415 874 \$ (4 883 779 \$ en 2012) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2013, le taux préférentiel était de 3,00 % (3,00 % en 2012).

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	739 029	
Gouvernement de l'Ontario		172 581
Comptes fournisseurs et frais courus	21 443 906	15 116 833
Intérêts courus	850 013	745 354
	<u>23 032 948</u>	<u>16 034 768</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires
 au 31 août 2013

7 - REVENUS REPORTÉS - RÉSERVES

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus parmi les recettes reportées et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2013 le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2012	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2013
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	2 319 835	15 833 480	(8 157 796)	(7 676 979)	2 318 540
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		2 872 830		(2 323 490)	549 340
Éducation de l'enfance en difficulté		19 703 501	(19 703 501)		
Autres	1 538 423	8 140 073	(7 399 528)	(154 498)	2 124 470
Total des recettes reportées	3 858 258	46 549 884	(35 260 825)	(10 154 967)	4 992 350

	Solde au 31 août 2011	Recettes affectées à une fin donnée et revenu de placement	Recettes constatées pour la période	Transferts aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Installations destinées aux élèves	1 389 822	13 116 743	(7 730 931)	(4 455 799)	2 319 835
Éducation de l'enfance en difficulté		18 317 500	(18 317 500)		
Autres	1 549 769	4 346 789	(4 002 555)	(355 580)	1 538 423
Total des recettes reportées	2 939 591	35 781 032	(30 050 986)	(4 811 379)	3 858 258

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	2013		2012	
	Congé de maladie	Gratifications de retraite	Congé de maladie	Gratifications de retraite
	\$	\$	\$	\$
Solde au début		2 557 348	9 768 798	3 492 668
Coût des prestations constituées pour l'exercice	223 120		1 014 527	213 444
Intérêts sur l'engagement contracté (ou obligation)	6 693	70 909	513 739	176 279
Prestations versées		(387 479)	(1 017 116)	(361 103)
Gain sur compression du régime			(10 279 948)	(963 940)
Solde à la fin	<u>229 813</u>	<u>2 240 778</u>	<u>-</u>	<u>2 557 348</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2013			
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	<u>229 813</u>	<u>2 240 778</u>	<u>610 338</u>	<u>3 080 929</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

				2012
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	-	2 557 348	884 802	3 442 150

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après).

				2013
	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	223 120		(202 116)	21 004
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	6 693	70 909	77	77 679
	<u>229 813</u>	<u>70 909</u>	<u>(202 039)</u>	<u>98 683</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

	Prestations de congé de maladie	Gratifications de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	2012 Total avantages sociaux futurs des employés
	\$	\$	\$	\$
Coûts des prestations constituées pour l'exercice	1 014 527	213 444	87 561	1 315 532
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	513 739	176 279		690 018
Gain sur compression du régime	(9 653 448)	(695 265)		(10 348 713)
	<u>(8 125 182)</u>	<u>(305 542)</u>	<u>87 561</u>	<u>(8 343 163)</u>

Changements apportés au régime

En 2012, le régime de gratification de retraite et le régime de congé de maladie ont été modifiés. Par conséquent, les employés admissibles à des gratifications de retraite encaisseront, à leur départ à la retraite, un paiement calculé en fonction des jours de congé de maladie qu'ils ont accumulés dans le cadre du régime de retraite, de leur nombre d'années de service et de leur salaire au 31 août 2012. Tous les congés de maladie accumulés et non dévolus ont été éliminés le 1^{er} septembre 2012 et remplacés par un nouveau régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée. D'autres changements ont été apportés au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée en 2013. En vertu du nouveau régime, les crédits de congé de maladie non utilisés de la banque de congés de maladie annuels de 11 jours peuvent être reportés à la seule année scolaire suivante afin de compléter les prestations obtenues dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Cette nouvelle disposition dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée a été établie au 31 août 2013 concernant l'utilisation prévue des congés de maladie qui ont été reportés pour compléter les prestations reçues au cours de l'année suivante.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux futurs des employés au 31 août 2013 reposent sur les valeurs actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2013. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2013	2012
	%	%
Hausse de traitement et de salaires	0,00	0,00
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées	3,00	3,00

Prestations de congé de maladie

À la suite des changements apportés au régime, l'obligation du Conseil liée aux absences rémunérées à cause de l'accumulation des congés de maladie a été éliminée, ce qui entraîne une réduction non récurrente de l'obligation de 10 279 948 \$ et un gain de 9 653 448 \$ découlant de cette compression a été rapporté dans l'état consolidé des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

À la suite des nouveaux changements apportés en 2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 229 813 \$ (2012 – nul).

Les obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie reposent sur les valeurs actuarielles aux fins de comptabilité en date du 31 août 2013. Ces évaluations actuarielles s'appuient sur des hypothèses concernant des événements à venir.

Prestations de retraite

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisation des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2013, le Conseil a cotisé un montant de 2 530 866 \$ (2 137 390 \$ en 2012) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

Gratifications de retraite

(i) Le Conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Lors des exercices précédents, le montant des gratifications de retraite payables aux employés admissibles à leur départ à la retraite était fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service à leur départ à la retraite. À la suite de la modification du régime, les changements entraînent une réduction non récurrente de l'obligation de 963 940 \$ du Conseil et un gain de 695 265 \$ découlant de cette compression a été rapporté dans l'état consolidé des résultats et dans le surplus accumulé au 31 août 2012.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

8 - PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le conseil scolaire est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les changements apportés au régime de 2012 imposent aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire pendant une période n'exécant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait. Cela a entraîné une baisse non récurrente de l'obligation de 279 646 \$ du Conseil en date du 31 août 2013.

(ii) Prestations d'assurance-vie en cas d'invalidité de longue durée

Depuis juillet 2012, le Conseil scolaire fournit des prestations d'assurance-vie aux employés qui sont en congé d'invalidité de longue durée. Le Conseil est responsable du paiement des primes d'assurance-vie. Le Conseil verse ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime. Les coûts des prestations de 6 279 \$ et le passif au titre des prestations liés à ce régime de 5 182 \$ sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil en date du 31 août 2013.

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Appartenant aux conseils désignés

En vertu d'ententes conclues lors de sa création, le Conseil doit assumer le remboursement du passif à long terme relatif aux actifs qui lui ont alors été cédés par les conseils désignés. Étant donné que le passif net à long terme fut émis par les conseils désignés, il n'est pas comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 147 917 \$, soit 131 000 \$ de capital et 16 917 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	Capital	Intérêts	Total
	\$	\$	\$
2013-2014	54 000	6 057	60 057
2014-2015	17 000	4 624	21 624
2015-2016	19 000	3 419	22 419
2016-2017	20 000	2 103	22 103
2017-2018	21 000	714	21 714
	<u>131 000</u>	<u>16 917</u>	<u>147 917</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Appartenant au Conseil

Les dettes nettes à long terme comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Effets à payer, 5,86 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	5 264 936	5 604 851
Effets à payer, 4,81 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2024	1 091 645	1 166 917
Effets à payer, 5,88 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	21 281 485	22 367 507
Effets à payer, 4,91 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2026	2 755 872	2 907 059
Effets à payer, 5,01 %, remboursable par versements mensuels égaux, échéant le 1er juin 2028	6 233 771	6 511 763
Effets à payer, 4,56%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 17 novembre 2031	4 170 329	4 311 453
Effets à payer, 4,90%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 3 mars 2033	4 730 276	4 869 353
Effets à payer, 5,06%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 mars 2034	2 108 105	2 164 217
Effets à payer, 5,23%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 13 avril 2035	3 374 388	3 455 259
Effets à payer, 4,83%, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 11 mars 2036	10 237 410	10 479 293
Effets à payer, 3,97 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 15 novembre 2036	4 145 313	4 250 520
Effets à payer, 3,56 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 9 mars 2037	13 051 861	13 394 327
Effets à payer, 3,80 %, remboursable par versements semestriels égaux, échéant le 19 mars 2038	6 132 043	
	<u>84 577 434</u>	<u>81 482 519</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

9 - PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS (suite)

Le remboursement du passif net à long terme, dont le solde s'élève à 124 666 382 \$, soit 84 577 434 \$ de capital et 40 088 948 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices:

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
2013-2014	3 348 373	4 034 492	7 382 865
2014-2015	3 521 944	3 860 921	7 382 865
2015-2016	3 699 866	3 682 998	7 382 864
2016-2017	3 896 990	3 485 875	7 382 865
2017-2018	4 099 758	3 283 107	7 382 865
2018 et suivantes	66 010 503	21 741 555	87 752 058
	<u>84 577 434</u>	<u>40 088 948</u>	<u>124 666 382</u>

10 - APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Solde au début	180 800 041	170 190 020
Ajouts aux apports en capital reportés	30 452 896	13 885 226
Recettes constatées pour la période	(8 543 918)	(8 086 584)
Transferts provenant des revenus reportés	10 154 967	4 811 379
Solde à la fin	<u>212 863 986</u>	<u>180 800 041</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires

au 31 août 2013

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

28

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde au 1er septembre 2012	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2013	Amortissements		Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers
Terrains	64,728,250	17,107,088	158,613		81,876,725				81,876,725
Construction en cours (e)	16,362,060	17,013,468			33,375,518				33,375,518
Bâtiments (b)	218,689,364	21,091,861	2,612,061		237,189,164	7,021,185	2,397,835		69,468,524
Améliorations locales	3,064,192	440,234			3,504,428	115,266			643,346
Structures mobiles	5,911,204	459,463			6,370,667	301,930			2,420,778
Équipements, matériel et logiciel informatique	7,625,459	2,169,893	428,482		9,666,870	1,206,786	428,482		4,188,508
Mobilier	488,859	34,435			454,424	43,764	34,435		284,691
	317,069,398	58,282,017	3,233,691		372,117,814	9,689,911	2,860,752		76,895,848

(a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 33 375 518 \$ (16 362 060 \$ en 2012) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service

(b) Inventaires des actifs en vue de leur revente (actifs définitivement mis hors service)

Le Conseil n'a identifié aucun terrain et aucun bâtiment qui sont considérés comme des « actifs définitivement mis hors service ».

En cours d'exercice, deux biens scolaires ont été vendus. Un produit net de 2 872 830 \$ (néant \$ en 2012) a été tiré des ventes de biens effectuées, dont la valeur comptable était de 372 839 \$, ce qui s'est traduit par des gains totalisant 2 498 991 \$. Ces gains ont été reportés en vue de financer l'acquisition future d'immobilisations corporelles, conformément au Règlement de l'Ontario 183/10.

	Coût			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette		
	Solde au 1er septembre 2011	Ajouts et transferts	Dispositions	Transfert aux actifs financiers	Solde au 31 août 2012	Amortissements		Dispositions, radiation et ajustements	Transfert aux actifs financiers
Terrains	45 685 459	19 032 791			64 728 250				64,728,250
Construction en cours	4 960 408	11 401 652			16 362 060				16,362,060
Bâtiments (e)	222 456 028	4 358 104	401 135		218 689 364	6 635 206	401 135	7 723 633	64 835 174
Améliorations locales	2 423 478	640 713			3 064 192	93 118			428 079
Structures mobiles	4 981 879	919 225			5 911 204	267 463			2 118 848
Équipements, matériel et logiciel informatique	6 722 166	1 831 390	728 097		7 825 459	1 046 662	728 098		3 410 224
Mobilier	520 131	8 173	39 445		488 659	46 756	39 445		275 362
	287 769 650	38 192 048	1 168 677		317 069 388	8 089 205	1 168 678	7 723 633	71 067 687

(e) La somme de 7 723 633 \$, se rapportant à la valeur comptable brute de cette immobilisation et se rapportant à la valeur cumulée des amortissements de cette même immobilisation, a été entièrement sortie des immobilisations corporelles en date du 31 août 2012, pour être transférée aux actifs financiers. Au 31 août 2012, des dépenses totalisant 12 663 \$ relatives à la vente de cette immobilisation, ont été comptabilisées comme actifs destinés à la vente.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

12 - EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est affecté de la façon suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles non amortissables	81 676 725	64 796 511
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	23 313 738	22 081 228
Excédent de fonctionnement	7 605 629	5 916 559
Fonds générés par les activités scolaires	1 620 769	1 394 185
Autres	<u>(3 019 702)</u>	<u>(4 176 050)</u>
	<u>111 197 159</u>	<u>90 012 433</u>

13- SUBVENTIONS PROVINCIALES - AUTRES

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(non audité)	Réal	Réal
	\$	\$	\$
Impôt local	30 759 526	31 952 768	30 983 517
Autres	7 021 526	7 978 889	4 296 865
	<u>37 781 052</u>	<u>39 931 657</u>	<u>35 280 382</u>

14 - PARTENARIAT DANS UN CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil participe à divers consortiums de transport scolaire qui sont constitués en personnes morales distinctes. Le Conseil a conclu des ententes avec d'autres conseils scolaires pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de sa région. Ces diverses ententes ont été signées pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de ces ententes, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation des consortiums de transport scolaire sont mises en commun. Aucun associé n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part proportionnelle du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux dépenses des consortiums figurent dans les états financiers consolidés du Conseil. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

Le total des dépenses de transport encourues par les consortiums s'élève à 119 866 191 \$ (119 389 037 \$ en 2012) et la part du Conseil se chiffre à 19 577 756 \$ (18 828 264 \$ en 2012).

15 - DÉPENSES PAR ARTICLES

Un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article est présenté ci-après:

	Budget (non audité) \$	2013 Réel \$	2012 Réel \$
Dépenses courantes :			
Salaire et traitement	130 510 717	130 429 643	126 918 441
Avantages sociaux	17 524 108	18 008 656	7 362 635
Perfectionnement du personnel	1 075 279	844 265	1 207 021
Fournitures et services	13 129 423	13 171 382	12 322 408
Intérêts	3 962 170	4 335 401	3 929 069
Dépenses de location	991 801	952 975	885 785
Frais et louage de services	24 323 066	24 318 993	23 153 304
Amortissement des immobilisations	8 744 178	8 688 911	8 089 204
Autres	2 663 968	1 810 880	1 806 447
Activités financées par les écoles	3 878 816	4 652 502	3 831 732
	206 803 526	207 213 608	189 506 046

16 - FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocity et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2016.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Notes complémentaires

au 31 août 2013

17 - ENGAGEMENTS

Contrats de réfection

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des réfections d'écoles pour un solde non dépensé de 449 050 \$.

Contrats de projets de construction

Le Conseil s'est engagé à assumer les dettes relatives à des projets de construction pour un solde non dépensé de 7 709 732 \$.

Contrats de transport

Le Conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du Ministère de l'éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 19 577 756 \$ (18 828 264 \$ en 2012).

Contrats de location

Le Conseil s'est engagé envers des contrats de location :

- Location de bureau administratif : contrat venant à échéance le 31 août 2015 pour un montant de 444 422 \$
- Location de salle de classe : contrat venant à échéance le 31 août 2014 pour un montant de 79 685 \$
- Location de photocopieurs : contrats venant à échéance à diverses dates (entre 2013 et 2018). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 273 462 \$ (339 732 \$ en 2012).

18 - ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses affaires, le Conseil fait l'objet de poursuites et de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du Conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers du Conseil sont composés de liquidités, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le Conseil ne court pas de risque important en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud
Notes complémentaires

au 31 août 2013

20 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

21 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Au mois de décembre 2013, le Conseil va procéder à la vente d'une de ses écoles pour un montant de 3 960 000 \$.

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Porte Soleil

de l'exercice terminé le 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	76 987	85 560
Subvention du gouvernement fédéral	2 357	
Droit d'inscription des parents	<u>311 010</u>	<u>284 156</u>
	<u>390 354</u>	<u>369 716</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	363 147	360 095
Autres charges de fonctionnement	<u>25 707</u>	<u>16 076</u>
	<u>388 854</u>	<u>376 171</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>1 500</u></u>	<u><u>(6 455)</u></u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

**État des produits et charges - Garderie Centre Copains-Copines
de l'exercice terminé le 31 août 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	46 054	35 557
Subvention du gouvernement fédéral	(264)	2 838
Droit d'inscription des parents	<u>247 511</u>	<u>216 678</u>
	<u>293 301</u>	<u>255 073</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	195 565	186 586
Autres charges de fonctionnement	<u>29 224</u>	<u>24 922</u>
	<u>224 789</u>	<u>211 508</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>68 512</u></u>	<u><u>43 565</u></u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin

de l'exercice terminé le 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement municipal	95 982	63 834
Subvention du gouvernement fédéral	2 943	2 919
Droit d'inscription des parents	<u>104 620</u>	<u>107 514</u>
	<u>203 545</u>	<u>174 267</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	175 940	170 847
Autres charges de fonctionnement	<u>19 463</u>	<u>24 711</u>
	<u>195 403</u>	<u>195 558</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>8 142</u>	<u>(21 291)</u>

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les Coccinelles zélées

de l'exercice terminé le 31 août 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional	187 355	161 584
Subvention du gouvernement fédéral	2 761	
Droit d'inscription des parents	<u>198 367</u>	<u>159 920</u>
	<u>388 483</u>	<u>321 504</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	305 931	302 480
Autres charges de fonctionnement	<u>35 689</u>	<u>28 350</u>
	<u>341 620</u>	<u>330 830</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>46 863</u>	<u>(9 326)</u>